

Commune de LANCRANS

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE GEX
CANTON DE COLLONGES

COMPTE RENDU du Conseil Municipal en date du 18 Janvier 2016

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 Janvier 2016

Président : Monsieur Christophe MAYET, Maire de Lancrans.

Étaient présents	Mesdames - Catherine LÉVRIER- Marjorie MONLOUBOU Messieurs Christophe MAYET - Jean-Marc COUTURIER- Christian DECHELETTE - Hervé PERRIN-CAILLE - Benjamin VIBERT - Bernard DUBUISSON - Guy BEAUREPAIRE- Dominique SCHICKER
Excusés	Françoise DUCRET donne pouvoir à Christophe MAYET Marie PEREIRA donne pouvoir à Jean-Marc COUTURIER Marie-Line VISTALLI donne pouvoir à Catherine LÉVRIER Fabienne CESAR donne pouvoir à Dominique SCHICKER Régine LANÇON donne pouvoir à Benjamin VIBERT
Secrétaire de séance	Christian DECHELETTE
Conseillers en exercice : 15	Présents : 10 Votants : 15

Le Conseil Municipal approuve sans observation et à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal en date du 09 Décembre 2015.

Délibération 2016-01-01 Assujettissement à la TVA du Budget annexe de l'eau potable à compter du 01 Janvier 2016

Monsieur le Maire expose les dispositions du Code Général des Impôts en matière d'assujettissement à la TVA des services d'eau des collectivités locales.

Les collectivités qui, pour l'exploitation d'un service public en délégation, mettent à disposition de l'exploitant les investissements qu'elles ont réalisés sont assujetties à la TVA lorsque cette mise à disposition intervient à titre onéreux.

Par conséquent, ces collectivités peuvent déduire la TVA grevant les dépenses (d'investissement et de fonctionnement) engagées pour la réalisation de cette activité selon les modalités prévues par le droit commun. En contrepartie les recettes de ce budget seront assujetties à la TVA.

La procédure de transfert est limitée aux seules hypothèses dans lesquelles les investissements sont mis à la disposition du délégataire à titre gratuit ou contre une redevance trop faible pour établir un lien direct entre la rémunération et la mise à disposition, ce qui est le cas pour la Commune de LANCRANS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'opter pour l'assujettissement au régime fiscal de la TVA au 1er janvier 2016 pour le budget annexe de l'eau potable ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale et à procéder aux opérations comptables nécessaires qui en découlent.

2016-01-02 Tarifs à compter de l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2014-99 qui fixait les tarifs pour l'année 2015, et expose aux membres du Conseil Municipal, que la Commission vie associative, souhaiterait que certains tarifs puissent être modifiés.

En effet, la commission vie associative propose que le prix de la location de la salle des fêtes puisse être augmenté, il propose les tarifs suivants : 425 € pour la première location et 675 € pour la deuxième.

Monsieur Guy BEAUREPAIRE trouve que c'est un peu cher pour les célébrations familiales.

Monsieur Dominique SCHICKER répond qu'un comparatif a été fait avec les autres Communes, les locations dans les autres Communes sont plus chères, sauf la Commune de CONFORT.

D'autre part, le nettoyage de la salle après chaque manifestation a un coût important pour la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Fixe les tarifs applicables à compter de la présente délibération ; tels que présentés sur le tableau ci-dessous :

LOCATIONS		
Location de la salle des fêtes	Caution pour la salle	800,00 €
	Caution (casse, ménage...)	40,00 €
	Location de la vaisselle	40,00 €
	Chauffage	80,00 €
Sociétés et Associations locales	Location de la salle en semaine et week-end	Gratuit
Cérémonies familiales pour les Lancranais (dans la limite de 2 locations par an)	1 ^{ère} location	425,00 €
	2 ^{ème} location	675,00 €
Cérémonies familiales pour les Lancranais (dans la limite de 2 locations par an)	Location de la salle en semaine	150,00 €
Commerçants	1 journée	425,00 €
	2 journées	675,00 €
	La journée supplémentaire	200,00 €
Location de la salle du pressoir	Caution pour la salle	310,00 €
	Chauffage	30,00 €
	Nettoyage de la salle (l'heure)	25,00 €
Sociétés et Associations locales	Location de la salle	Gratuit
Cérémonies familiales pour les Lancranais (à justifier)	Location de la salle	60,00 €
Associations culturelles extérieures à Lancrans	Location de la salle	100,00 €

Photocopies	Copie A4	0,30 €
	Copie A4 couleur	1,00 €
	Copie A3	0,60 €
	Copie A3 couleur	2,00 €
Télécopies	Envoi	0,50 €
	Réception	0,30 €
Matériel de sonorisation	Caution	500,00 €

Cimetière		
Concession de terrain (les 2 m²)	Pour 30 ans	150,00 €
	Pour 15 ans	120,00 €
Case de columbarium	Pour 30 ans	800,00 €
	Pour 15 ans	500,00 €

Droit de séjour dans le caveau provisoire		50,00 €
Taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir		50,00 €

Délibération n° 2016-01-01 Cession par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine, d'une partie de la conduite d'eau potable à la Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réalisation du réservoir d'eau desservant la Commune et ses hameaux, a entraîné la mise hors service des comptages situés à « la Grande Côte » et au « Ronget » qui appartenaient au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine. La réalisation du réservoir nécessite la cession de 1071 mètres de la conduite syndicale, à la Commune de LANCRANS.

Par délibération en date du 25/02/2015, le syndicat intercommunal des Eaux de la Basse Vallée de la Valserine a décidé de céder à la Commune de LANCRANS, pour l'euro symbolique, 1071 mètres de conduite de Ø 125, situés entre le nouveau réservoir communal et l'ancien comptage « Au Ronget ».

Monsieur Bernard DUBUISSON demande ce qu'il en est de l'amortissement de cette conduite, Monsieur Benjamin VIBERT lui répond qu'il sera probablement nécessaire de délibérer dans le futur, pour amortir cette conduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité accepte cette cession.

Compte-rendu des commissions

1- Commission Vie Associative, Culture et Communication

Un concours entre élus devrait avoir lieu le 20 février prochain.

Monsieur Dominique SCHICKER propose d'organiser une prochaine rencontre avec le ski club.

2- Commission Travaux, Voirie, Bâtiments et Aménagements

Monsieur Christian DECHELETTE expose que Monsieur Chriss PILARD a repris le travail ce jour, il va désormais avoir une fonction de support pour la mise en œuvre et le suivi des travaux.

Une fuite d'eau importante a eu lieu sur la RD 991, la Commune de Bellegarde a réparé rapidement.

3- CCAS

Monsieur Benjamin représentant Madame Régine LANÇON, expose que la journée intergénérationnelle du 11 Janvier a été particulièrement réussie.

La distribution des colis de Noël a été appréciée par nos aînés.

L'après midi bugnes est fixée au samedi 27 Février prochain.

Questions diverses

Un problème a été dernièrement rencontré par le bus scolaire, problème du au gel dans le virage « La Serra », les services techniques devront anticiper au mieux les risques dans ce virage.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou observations, en l'absence de commentaires, la séance est levée à 20 h 50.

Le Maire,
Christophe MAYET

Le Secrétaire de séance,
Christian DECHELETTE